



La segmentation est une technique que nous utilisons pour déterminer le profil de risque du client.

Cette technique se base sur des critères qui sont le résultat d'études statistiques faisant le lien entre le nombre et /ou la gravité des sinistres et les caractéristiques présentées par une personne et/ou un bien.

Un profil de risque est ainsi établi pour chaque personne et/ou bien à assurer. Nous nous basons ensuite sur ce profil pour refuser ou accepter un dossier mais aussi pour en fixer la prime et les conditions d'assurance.

Dans un souci de transparence vis-à-vis des consommateurs*, nous publions les critères de segmentation que nous utilisons pour les contrats suivants :

P&V Responsabilité Civile Véhicules Automoteurs

Critères d'acceptation

Responsabilité civile voiture, camionnette (P&V AUTO)

- Les données relatives au conducteur principal : son âge, son expérience de conduite, le nombre d'années sans sinistre
- l'âge des autres conducteurs,
- Des données relatives au véhicule : son usage (privé, professionnel, nombre de kilomètres parcourus), le type de véhicule, la puissance, la marque, le modèle.

Responsabilité civile moto

- L'âge du conducteur habituel;
- Le passé sinistre des conducteurs ;
- Des données relatives au véhicule : le type et la puissance.

Responsabilité civile cyclo

L'âge du conducteur habituel.

Critères de tarification

Responsabilité civile voiture, camionnette (P&V AUTO)

- L'âge du preneur d'assurance et des conducteurs ;
- Des données complémentaires relatives au conducteur principal : son adresse, le nombre d'années sans sinistre, son expérience de conduite ;
- Des données relatives au véhicule : son usage (privé, professionnel, nombre de kilomètres parcourus), le type de véhicule, la puissance, la marque, le modèle ainsi que les technologies de sécurité dont il est équipé

Responsabilité civile moto

- L'âge du conducteur habituel;
- Le passé sinistre des conducteurs ;
- Des données relatives au véhicule : le type et la puissance.

Responsabilité civile cyclo

L'âge du conducteur habituel.

En pratique, afin de souscrire un contrat, vous devez répondre à une série de questions. Celles-ci sont rassemblées dans un document unique : la proposition d'assurance. C'est sur base de vos réponses que nous pourrions fixer les conditions d'assurance et la prime.

Pour éviter toute mauvaise surprise, il vous suffit de répondre correctement et complètement aux différentes questions. Si des changements se produisent en cours de contrat, nous vous demandons aussi de nous les signaler le plus rapidement possible.

* Un consommateur est une personne physique qui achète de l'assurance à des fins privées.